

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024

Convocation adressée le 4 décembre 2024

Délibération publiée le 16 décembre 2024

Nombre de membres du Comité syndical en exercice : 12

Nombre de membres du Comité syndical présents ou représentés : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, à 14h, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 4 décembre 2024 par Monsieur Patrick ODIARD, Président, s'est réuni salle des Conférences au Conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Monsieur Patrick ODIARD, Président, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du Conservatoire.

Présents : Audrey HENOCQUE ; Stéphanie LEGER ; Richard MARION ; Patrick ODIARD ; Luc SEGUIN ; Corinne SUBAI

Absent(es) excusé(es) : Tristan DEBRAY ; Nadine GEORGEL ; Florence VERNEY-CARRON

Absent(es) : Samira BACHA-HIMEUR ; Yves BEN ITAH ; Cédric VAN STYVENDAEL

Procuration :

Nadine GEORGEL à Patrick ODIARD

Florence VERNAY-CARRON à Luc SEGUIN

Secrétaire : Audrey HENOCQUE

1. Désignation du secrétaire de séance et vérification du quorum

Le Comité syndical choisit Madame Audrey HENOCQUE comme Secrétaire ; celle-ci procède à l'appel nominal.

Le Président constate que le quorum est atteint : 8 membres présents ou représentés sur 12.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024 est adopté.

3. Examen des autres dossiers inscrits à l'ordre du jour

Présentation du rapport de l'Inspection générale des services de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon

Madame Evelyne GAUCHARD-McQUINSTON, Inspectrice générale des services (Ville de Lyon) et Monsieur Bertrand ALESSANDRINI, Directeur du contrôle interne (Métropole), présentent l'audit externe du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, réalisé sur une période d'analyse de 2019 à 2023. Mme GAUCHARD-McQUINSTON remercie la collaboration active et efficace des équipes du Conservatoire.

Faisant suite à la lettre de mission du 13 juin 2024, le périmètre de l'audit a été validé par la Ville de Lyon, la Métropole ainsi que le Comité de pilotage, autour de 4 axes : la gouvernance et outils de pilotage, les finances, les biens meubles et immeubles, et les ressources humaines.

Concernant la gouvernance, Mme GAUCHARD-McQUINSTON synthétise les principaux constats :

- la méconnaissance du coût réel des activités ;
- une politique tarifaire peu lisible et mal objectivée.

Cela nuit à l'anticipation des conséquences budgétaires des choix pédagogiques et ne permet pas d'apprécier la soutenabilité du projet d'établissement.

Concernant les finances, le rapport souligne tout d'abord une forte dépendance aux contributions publiques locales. Aussi, il pointe une situation budgétaire précaire, le Syndicat mixte ne parvenant à équilibrer son budget que grâce au report de son résultat de l'année N-1, avec un risque à terme de saisie de la Chambre régionale des comptes si les contributions ne couvraient pas la dépense.

Les marges de manœuvre du conservatoire sont par ailleurs très limitées, la masse salariale représentant 92% des dépenses et faisant déjà l'objet d'un suivi attentif. Plusieurs leviers restent néanmoins envisageables, comme le gel du recrutement de titulaires, ou encore la modération salariale des agents non-titulaires nouvellement recrutés.

Il est à noter que les charges à caractère général sont également maîtrisées. Les hausses d'énergie sur la période 2019-2023 ont été compensées par des économies réalisées sur d'autres pôles de dépenses.

Une réforme structurelle est ainsi nécessaire, avec quatre axes prioritaires :

- une meilleure visibilité avec le renforcement d'une comptabilité analytique ;
- une contractualisation pluriannuelle avec les collectivités membres ;
- une progression des recettes de fonctionnement ;
- une fixation des priorités d'action et de dépenses cohérente avec la préservation d'un équilibre budgétaire.

B. ALESSANDRINI présente ensuite les observations principales sur la gestion des ressources humaines.

Il rappelle que les dépenses de personnel ont fait l'objet d'une maîtrise très forte à laquelle l'ensemble des agents ont été amenés à contribuer.

Les principaux constats évoqués sont les suivants :

- non-conformité de la durée légale du temps de travail des enseignants artistiques ;
- suivi insuffisamment fiabilisé de l'attestation du service fait (absence d'interface entre l'application métier DUONET et le logiciel de gestion de paie SEDIT) ;
- non-conformité du plafond horaire dans le cadre de cumul d'activités.

Concernant le suivi des biens meubles et notamment le parc instrumental du Conservatoire, les modalités de mise à disposition des instruments de musique sont correctement sécurisées avec des contrats formalisés avec les bénéficiaires établis systématiquement, et un examen contradictoire dès que l'instrument est remis ou récupéré. Le parc instrumental fait l'objet d'un suivi dans Duonet, avec un inventaire physique établi chaque année.

Deux axes d'amélioration ont néanmoins été identifiés :

- un suivi des instruments par code barre (possible avec Duonet) ;
- le développement d'une interface avec le logiciel financier qui permettrait de sécuriser le suivi.

B. ALESSANDRINI rappelle que ces observations représentent une « boîte à outils » à disposition du Comité syndical et du CODIR, et qu'il appartient au Conservatoire de retenir les solutions adaptées.

Monsieur SEGUIN demande si le Conservatoire a été comparé à d'autres établissements. **B. ALESSANDRINI** répond que, sur des sujets comme le temps de travail, une comparaison est établie. En revanche, sur des sujets comme la situation budgétaire, la comparaison est plus complexe, le Conservatoire étant un Syndicat mixte, ce qui est une structure peu fréquente pour ce type d'établissement.

Monsieur Géry MOUTIER relève que les préconisations mettent en lumière des marges certaines de progression, mais témoignent également combien les équipes travaillent de façon responsable pour proposer régulièrement des solutions qualitatives. Le Conservatoire est par ailleurs étiré entre ses missions de Conservatoire municipal et de Conservatoire de région avec un rayonnement d'opérateur majeur pour l'éducation artistique et culturelle. Il est donc fondamentalement nécessaire d'évoluer avec des outils plus performants d'aide à la décision.

Le rapport dit que le Conservatoire est un service public à caractère facultatif, mais le Directeur général tient à souligner qu'un Conservatoire n'est pas une maison de production ou de diffusion et donc ne peut en retirer des ressources particulières. La recherche de nouveaux financements s'apprécie dans ce cadre.

Il est ajouté que le Comité de direction travaille déjà actuellement pour répondre aux attentes techniques du rapport et offrir des capacités d'arbitrage augmentées au Comité syndical dans ses fonctionnements futurs et dans la clarification des rôles de chacun.

Mme GAUCHARD-McQUINSTON rappelle, à la demande de Mme HENOCQUE, que le rapport provisoire sera remis aux membres du Comité de pilotage, et que la présentation au Comité syndical lui donne un caractère public.

N° 2024-49 : Protocole financier 2025-2027 - Modification

Mme HENOCQUE indique que la Ville de Lyon veille à la situation des structures dans laquelle elle est partie prenante. Le Conservatoire a subi une augmentation de ses charges, à travers notamment la revalorisation des salaires. Il est donc normal que la Ville, avec le soutien du Maire de Lyon, soit au côté des agents du Conservatoire, avec une augmentation de 162K€ de sa participation, soit d'environ 2 % pour l'année 2025, sous réserve de l'adoption du budget primitif lors du conseil municipal du 23 mars prochain.

Le protocole financier est adopté à la majorité, avec l'abstention de L. SEGUIN car il estime que ce protocole ne règle pas le risque de déficit pour l'exercice 2026.

N° 2024-50 : Exercice 2025 – Demande de subvention de fonctionnement à la DRAC AURA

Rapporteur : Patrick ODIARD

La demande de subvention à la DRAC est renouvelée chaque année à hauteur de 300K€ eu égard notamment à l'importance des ressources engagées par le Conservatoire dans le cycle préparatoire à l'enseignement supérieur. En dépit de cette demande, la subvention versée par la DRAC ces dernières années reste stable à 260K€.

G. MOUTIER précise que la capacité à recevoir la part résiduelle de la taxe d'apprentissage pour le Conservatoire doit être réétudiée.

P. ODIARD confirme la signature d'un courrier pour pouvoir bénéficier de la taxe d'apprentissage. Il est actuellement en attente des résultats de cette démarche effectuée auprès de la Préfecture.

Monsieur Richard MARION relève que cela ne saurait générer une somme en mesure de répondre à l'ensemble de nos besoins restants, mais pour autant, le projet d'établissement intègre clairement ce lien entre formations portées par le conservatoire et entreprises culturelles.

Monsieur Philippe SIRE fait remarquer que, l'an dernier, deux compagnies de théâtre de la région conventionnées l'ont contacté à ce sujet.

N° 2024-51 : Règlement budgétaire et financier

Rapporteur : Patrick ODIARD

Madame Martine LEGRAS indique que le rapport d'audit remarquait que le Conservatoire n'avait

pas adopté de règlement budgétaire et financier, il s'agit ici d'une régularisation.

Le règlement budgétaire et financier est adopté à l'unanimité.

N° 2024-52 : Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Patrick ODIARD

Madame Laetitia ROSINSKI énonce les différentes mises à jour qui sont proposées :

- changement d'intitulé de poste pour un agent qui a rejoint le Comité de direction au 1^{er} mars 2024, et dont la fonction était conseillère aux études, ce qui ne correspond pas à la réalité des missions qu'elle a pris depuis. L'évolution de l'intitulé proposé est « Directrice éducation artistique et culturelle et intervention en milieu scolaire » ;
- ajustement du temps de travail par rapport à la réalité de l'organisation de l'enseignement sur les années 23-24-25, principalement sur les études de musique ;
- réouverture d'un poste « gelé » en septembre au vu de la nécessité de service sur le fonctionnement d'une antenne.

La modification du tableau des emplois est adoptée à l'unanimité.

N° 2024-53 : Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique proposé par le CDG69

Rapporteur : Patrick ODIARD

L. ROSINSKI indique que l'objectif du Conservatoire est de se doter d'un dispositif global de prise en charge de toute forme d'acte de violence, de discrimination, d'harcèlement et/ou d'agissement sexiste.

La démarche est d'être sur un dispositif interne avec des référents identifiés et nommés, mais aussi la faculté de se tourner vers un dispositif externe. C'est également prendre en compte la problématique des élèves et celle des agents.

L'objet est ainsi de renouveler le dispositif de recours externe en cas de signalement à travers l'offre proposée par le CDG69, qui a conventionné avec des sociétés extérieures pour permettre aux agents qui ne sont pas en confiance de déposer un témoignage ou un signalement.

G. MOUTIER confirme que tout cela fait partie d'une démarche vraiment approfondie de l'établissement, qui répond à des principes de prévention et à la fois sollicite les capacités de réactivité de l'établissement, en responsabilité, dès lors que quelque chose d'anormal ou de troublant est porté à sa connaissance.

P. ODIARD précise que ce dossier a récemment été travaillé en Comité Social Territorial. En interne, il y a une cellule qui a été mise en place avec les responsables de différents secteurs (ressources humaines, vie scolaire, les équipes de danse, théâtre, musique). Lors du dernier conseil d'établissement, des élèves ont eux-mêmes présenté un dispositif mis en place afin de recueillir la parole de étudiants.

Madame Corinne SUBAI questionne l'exemple du parcours d'un.e élève qui se sent agressé.e.

L. ROSINSKI précise qu'il y a sept personnes qui représentent tous les secteurs d'activité qui se sont réunis le 22 novembre 2024 et ont approfondi la démarche pour que les élèves aient une bonne visibilité des interlocuteurs vers lesquels ils peuvent se tourner. Il y a une proposition de mettre en place également des « ambassadeurs ou ambassadrices », des élèves qui puissent être identifiés pour recueillir un premier niveau d'information. Il y a des situations qui ont déjà été traitées, qui sont remontées et qui ont été prises en compte.

C. SUBAI demande quelles sont les sanctions disciplinaires et conseils de discipline envisageables le cas échéant. G. MOUTIER répond que les responsables de service et la direction sont en train de s'outiller et de se former pour être au rendez-vous de cette organisation qu'il faut mettre en place.

P. ODIARD indique que le conservatoire s'est inspiré du protocole PHARE mis en place par l'éducation nationale dans les collèges et lycées.

L'adhésion au dispositif est adoptée à l'unanimité.

N° 2024-54 : Mise en place d'un pôle santé et bien-être pour les étudiants

Rapporteur : Patrick ODIARD

G. MOUTIER précise que des spécificités sont propres à l'exercice artistique : la pression de la performance, les enjeux de rapports entre personnes dans les cours individuels... De nombreuses interrogations ont donné lieu à deux enquêtes l'année dernière, sur le bien-être des étudiants, sur leur santé physique et leur santé psychologique. Un pôle santé et bien-être est ainsi une idée construite avec les étudiants de façon à être davantage à l'écoute de leurs besoins et de leurs difficultés.

P. SIRE précise qu'il y a une disparité entre les trois spécialités dans la mesure où en danse et en théâtre, les enseignements intègrent vraiment cette dimension prévention et la connaissance physiologique, alors qu'effectivement, la difficulté des élèves musiciens instrumentistes est de mieux prendre en compte le rapport au corps qui fait encore très peu partie des enseignements.

G. MOUTIER indique qu'il y a une mise en place de consultations gratuites pour les élèves par des professionnels de santé associés à la démarche, par des kinésithérapeutes spécialisés dans la prise en charge des artistes, avec une association qui vient en appui. Le Conservatoire a commencé à mettre en place ce pôle, avec l'intitulé (provisoire) SAFE, Santé des Artistes au Fil de l'Ecoute.

La mise en place d'un pôle santé et bien-être étudiants est adoptée à l'unanimité.

N° 2024-55 : Modification du règlement intérieur – mise en place du conseil pédagogique

Rapporteur : Patrick ODIARD

G. MOUTIER affirme qu'il faut donner un socle nouveau à ce Conseil Pédagogique (CP), lui permettre de travailler de façon experte sur des propositions d'évolution des enseignements, en lien avec le service des études et celui de la scolarité, conformément aux recommandations du schéma national d'orientation pédagogique (SNOP) produit par le ministère de la culture. Le Conseil Artistique et Pédagogique était auparavant constitué des membres élus, tandis que le conseil pédagogique tel qu'il est défini par le ministère de la culture rassemble de droit les conseillers aux études, les directeurs aux études et les coordinateurs.

Le nouvel article 5 du règlement intérieur est donc rédigé comme suit :

5.1 Rôle

Le conseil pédagogique est une instance de concertation qui participe :

- à la conception et au suivi du projet d'établissement, à la réalisation des projets spécifiques,
- à l'élaboration et à l'évolution du règlement des études,
- à la construction de l'organisation en départements,
- à la mise au point des processus d'évaluation,
- à la conception des plans de formation continue,
- à la gestion du fond documentaire, du parc instrumental, de la ressource en matériel pédagogique,
- au développement des systèmes et supports d'information.

Instance de réflexion, le conseil pédagogique veille à impulser la recherche et l'innovation pédagogiques, l'émergence et le suivi de projets. Tout en favorisant le débat, le foisonnement et la circulation des idées, il assure un rôle de communication interne, de coordination et de relais.

Sur proposition des directions pédagogiques il peut être amené à se prononcer sur l'évaluation des élèves et des étudiants, ainsi que sur leur orientation.

La commission d'orientation est un organe de concertation pédagogique, une émanation du Conseil pédagogique se réunissant au moins une fois par année et s'appuyant sur l'expertise des services Etudes

et Scolarité, organe destiné à suivre et accompagner la progression de chaque élève du conservatoire. Se fondant sur des paramètres comme le contrôle continu, le contact avec les familles et les avis des jurys d'examen, elle peut être amenée à prendre un certain nombre de décisions :

- orientation des élèves dans les différents parcours proposés par l'établissement, notamment lors des bilans passerelles de milieu de cycle ou en fin de cycle Découverte ;
- conseil sur des réorientations en fin de cycle sur examen du bilan de cycle ou en cours de cycle à la demande d'un enseignant ;
- prolongation de cursus dans certains cas prévus par le règlement des études.

La commission d'orientation se réunit en fin d'année et chaque fois que nécessaire, sur convocation du directeur de l'établissement. Elle est présidée par le directeur ou son représentant et est composée de l'équipe de direction, de professeurs représentant les différents départements du conservatoire et éventuellement d'invités extérieurs.

Ses décisions sont sans appel et font l'objet d'une communication écrite auprès des familles et des étudiants concernés.

Ses décisions ne sont pas prioritaires sur les décisions des jurys d'examen de fin de cycle

5.2 Composition

Le conseil pédagogique est composé des membres suivants :

- le comité de direction dans son ensemble
- les conseiller.es aux études et coordinateurs .trices
- le (la) responsable du service études et vie scolaire et le (la) responsable du pôle études

Il peut s'adjoindre pour avis toute expertise nécessaire.

5.3 Fonctionnement

Le conseil pédagogique est présidé par le (la) directeur (trice) général (e) et, en cas d'empêchement de ce dernier et par délégation, par le (la) directeur (trice) des études de musique.

Le conseil pédagogique se réunit au moins 3 fois par an sur convocation du (de la) directeur (trice) général (e). La convocation est envoyée par voie électronique. Elle précise l'ordre du jour.

Les séances ne sont pas publiques. Toutefois, chaque membre du conseil peut proposer au président, en fonction des sujets mis à l'ordre du jour, l'invitation d'un collègue ou d'une personne extérieure, aux fins d'apporter un éclairage particulier ou un regard de spécialiste.

Le conseil artistique et pédagogique n'étant pas une instance de décision, aucune condition de quorum n'est exigée pour sa réunion.

Le (la) responsable du pôle études est chargé (e) du secrétariat de séance et de l'établissement du procès-verbal. Le procès-verbal est affiché et consultable en ligne.

L'article 5 modifié du règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

N° 2024-56 : Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux dans le bâtiment dit « Eglise de Balmont » pour l'antenne de la Duchère

Rapporteur : Patrick ODIARD

Ces locaux accueillent le département musiques actuelles du Conservatoire – le Labo- depuis la création de ce dernier.

C'est l'une des trois antennes, avec le Palais Saint-Jean pour le Théâtre et le CND pour la danse, qui ne sont pas situées dans des groupes scolaires.

La proposition de convention est adoptée à l'unanimité.

N° 2024-57 : Rapport d'activité 2023-2024

Rapporteur : Patrick ODIARD

Le rapport d'activité répond à certaines interrogations statistiques sur le Conservatoire, notamment

après une période où le Conservatoire n'a pas pu produire cette synthèse.

G. MOUTIER en avant-propos a précisé les missions du Conservatoire et la manière dont il les a exercées. C'est un rapport qui est amené à être public dès lors qu'il aura été voté.

P.O ODIARD et A. HENOCQUE félicitent et remercient pour le rapport.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

N° 2024-58 : Décisions prises en vertu de la délégation donnée par le du Comité syndical au Président

(Délibérations n° 2024-21 du 17 juin 2024)

Le comité prend acte des décisions prises par délégation par le Président, dont ce dernier donne lecture :

DOMAINE ET PATRIMOINE

Locations (Locations de salles extérieures)

4 octobre 2024 – convention avec la Compagnie Hallet Eghayan

La compagnie met à disposition du Conservatoire son théâtre-Studio les 13, 21 et 28 juin 2025 moyennant la somme de 1.800 € TTC.

10 octobre 2024 – convention avec La Maison pour tous / Salle des Rancy

Mise à disposition à titre gracieux de la salle de concerts pour deux concerts du Labo, département musiques actuelles les 20 novembre 2024, 13 février 2025 et 10 avril 2025

18 novembre 2024 – convention avec l'association AMA Lyon

Mise à disposition de la salle Debussy pour des répétitions et concert le 17 mai 2025. Pour cette occupation, AMA Lyon bénéficie d'une exonération fixée par une délibération.

Autres actes de gestion du domaine public (mises à disposition d'espaces)

18 octobre 2024 – convention avec le Théâtre du Point du Jour

Mise à disposition gracieuse du réfectoire du Conservatoire pour des répétitions et représentations du spectacle « Le Sang du Glacier » les 17 et 18 décembre 2024.

18 novembre 2024 – convention avec la société SELMER

Mise à disposition de la salle Debussy et du réfectoire moyennant la somme de 790 € à la société SELMER pour un concert suivi d'une réception le samedi 30 novembre 2024.

COMPETENCES SPECIFIQUES – PARTENARIATS PEDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES - FORMATION

16 juillet 2024 – convention avec le Centre National de la Danse

Mise en place du projet « Elan » qui vise à favoriser l'égalité des chances pour la danse. Le Conservatoire accueille gratuitement des élèves proposés par le CND dans la limite de 10 élèves par an pour un cours hebdomadaire de danse contemporaine en contrepartie du prêt de studio de danse. Ce partenariat porte sur la classe des 3CP HTS, le lundi, de 18h à 20h30 au CND.

9 septembre 2024 – convention avec le Goethe Institut

Partenariat pour la mise en place de deux concerts sur le site du Goethe Institut le 20 janvier 2025 pour le département Chant et le 3 février 2025 pour Tempo Vivace.

1^{er} octobre 2024 – convention avec l'association Les Etourdies

Partenariat pour la mise en place d'une soirée musicale et poétique autour des fables de La Fontaine. Cet événement se déroulera le mercredi 11 décembre 2024, salle Paul Garcin.

10 octobre 2024 – convention avec le Conservatoire National Supérieur Musique et Danse de Lyon

Partenariat dans le cadre du projet « Grand Orchestre d'Harmonie » du CNSMD Lyon destiné à

permettre aux étudiants des deux établissements d'approfondir leur expérience de la scène. Ce projet se déroulera du 30 septembre au 11 octobre 2024.

18 octobre 2024 – convention avec le Théâtre du Point du Jour

Organisation d'une master classe à destination des élèves de cycle 2 Théâtre du Conservatoire, animée par Inès Barahona et Miguel Fragata, artistes associés en écho à leur spectacle « Terminal ».

La master classe se déroulera les 23 et 24 novembre 2024 dans les locaux du Théâtre.

5 novembre 2024 – convention avec le GRAME

Mise en place du projet « Mettre en son l'école » où les élèves sont amenés à créer une fiction sonore sur leur école, sous la conduite d'un.e musicien.ne intervenant.e du Conservatoire et d'un.e artiste compositeur.rice de Grame.

7 novembre 2024 – convention avec la Compagnie Hélène et les Poissons

Organisation d'un atelier de création autour de la chanson française et du cabaret avec les élèves de PPES2 Théâtre du Conservatoire. L'atelier se déroulera du 2 au 6 décembre 2024 à l'antenne Théâtre.

12 novembre 2024 – convention avec la Compagnie La Seconde Tigre

Organisation d'un atelier de création théâtrale avec les élèves PPES1 Théâtre du Conservatoire. Cet atelier sera dirigé par Pauline Laidet, metteuse en scène et directrice de la compagnie. Cet atelier se déroulera en décembre 2024 dans les locaux du Conservatoire, à l'antenne Théâtre.

18 novembre 2024 – convention avec le Festival Antibrouillard

Partenariat permettant à des élèves du département Danse de rencontrer un public extérieur et d'expérimenter la scène dans un cadre professionnel. La représentation en danse se déroulera le 24 novembre 2024.

26 novembre 2024 – convention avec l'Assemblée, fabrique artistique / Compagnie du bonhomme

Organisation d'un atelier de clown avec les élèves de Cycle 2 Théâtre, dirigé par Tommy Luminet. Cet atelier se déroulera dans les locaux de l'Assemblée, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2024.

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

Arrêté 2024_198R du 10/10/2024 portant virements de crédit entre chapitres – DM n°2

Mission d'assistance du cdg69 : évaluation des facteurs de risque psycho -sociaux et intégration dans le document unique – montant du devis : 8 510 € TTC (règlement en 2025 à l'issue de la mission).

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Diagnostic des RPS :

Le Conservatoire a souhaité être accompagné par le regard expert du CDG 69 pour ce lancement de la démarche RPS, afin de garantir la fiabilité et l'objectivité de la méthode. Elle consiste aussi à conseiller la collectivité à partir d'expression des agents sur leurs conditions de travail, pour identifier les enjeux prioritaires en matière de RPS, et élaborer un plan d'action. C'est une démarche qui s'engage sur une durée longue, à minima 9 mois, et qui est conduite en 5 étapes distinctes, dont la première partie a été réalisée :

1. Préparer la démarche de prévention des RPS
2. Analyse des situations de travail en réel
3. Elaboration d'un plan d'action
4. Sa mise en œuvre
5. Le suivi

Un questionnaire a été transmis au mois de juin, avec une analyse proposée pour la phase 1. Cette cartographie a permis d'identifier des enjeux préalables de clarification. La conseillère prévention du CRR, Madame Catherine SANTOS, a vocation à coordonner toute cette démarche en lien avec la DRH, L. ROSINSKI.

La phase 2 (entretiens individuels et collectifs) est programmée pour le printemps 2025. Un retour serait donc effectif vers le 3ème ou 4ème trimestre 2025, pour un temps d'appropriation et celui de la construction du plan d'action afin de bien mesurer tous les enjeux.

L. SEGUIN s'interroge sur le caractère urgent qui avait été évoqué au moment où a été décidée ce diagnostic. P. ODIARD précise qu'au quotidien, tout ce qui peut apparaître comme souffrance au travail est traité. Ce diagnostic est une démarche prospective sur le fonctionnement général de l'établissement, mais qui n'empêche pas qu'une situation de souffrance du personnel soit pris en charge de façon immédiate.

C. SANTOS ajoute qu'il a été discuté d'avancer les dates des entretiens le plus tôt possible avec le CDG pour un démarrage début février. Il y aura dans le cadre des entretiens individuels et collectifs un psychologue du travail pour aborder les situations à risques éventuelles.

Convention sur l'organisation des classes à horaires aménagées

P. ODIARD souligne que le Conservatoire est, concernant le collège Albert Camus, toujours en attente du retour de la direction académique sur cette question.

Madame Stéphanie LEGER demande si le Conservatoire fait sa propre communication sur ses classes d'horaires aménagées. L. VERNU précise que deux réunions d'information ont été fixées et qu'une journée « portes ouvertes » va être organisée au mois de mars, pour pallier le manque d'informations ressenti et créer un moment de rencontre au sein du Conservatoire.

Réactions au rapport d'audit

Madame Raphaëlle Biston, présente dans le public, souhaite réagir au rapport d'audit.

Le Président accepte de donner la parole au public suite à la présentation de ce dossier

Madame Raphaëlle BISTON apporte une réaction à chaud et à titre individuel, aux constats et recommandations portées quant à la gestion du budget du CRR, qu'elle juge injuste. Elle soulève également une inquiétude concernant les congés des enseignants, puisque ceux-ci ont un calendrier comparable à celui de l'éducation nationale avec des spécificités cependant, puisqu'un certain nombre d'entre eux travaillent en horaires décalés sur du temps périscolaire avec des nombreux projets, qui débordent du cadre horaire des cours. La remise en cause des congés scolaires provoquerait une crise majeure dans l'établissement. Elle espère que cette préconisation restera en l'état et ne sera pas suivi d'effet.

Des remerciements chaleureux sont adressés à M. LEGRAS et D. RABY pour leur travail et investissement au sein du Conservatoire en vue de leur départ en retraite.

La séance est levée à 16h30.

Le Président,

La secrétaire de séance,

Patrick ODIARD



Audrey HENOCOUE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned below the name Audrey Henocoue.

